

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE ET D'ETHIQUE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE LOCALE

ARTICLE 1 - Je m'engage à **représenter l'ensemble des Mantais sans discrimination d'aucune nature** (religieuse, sociale, opinion, etc.).

ARTICLE 2 - Je veillerai de manière intransigeante au **respect de la laïcité et des valeurs de la République**.

ARTICLE 3 - Conscient que je ne suis pas propriétaire du mandat que la population m'a confié, **en cas d'empêchement ou d'absentéisme répété, je m'engage à démissionner** de ma fonction d' élu municipal ou communautaire.

ARTICLE 4 - Je m'engage à être à **l'écoute des Mantais** et à participer aux différentes instances de concertation. Par ailleurs, je veillerai à apporter une première réponse aux demandes écrites des Mantais **dans des délais raisonnables**.

ARTICLE 5 - Je m'engage à déclarer au Maire toute situation susceptible d'entraîner un **conflit d'intérêt entre mes fonctions d' élu et ma vie professionnelle**, associative ou personnelle.

ARTICLE 6 - Je m'engage à ne pas utiliser mes fonctions d' élu pour favoriser un membre de ma famille des emplois proposés ponctuellement par la Mairie (emploi saisonnier, stage, vacation...).

ARTICLE 7 - Je m'engage à **prévenir toute forme de favoritisme** en ne faisant la promotion d'aucune entreprise, association ou organisme qui candidate ou concoure à un marché de la ville.

ARTICLE 8 - Je m'engage, comme le prévoit la loi, en cas de dépassement du plafond légal de cumul de plusieurs indemnités, à **reverser au budget général de la commune les sommes écartées**.

ARTICLE 9 - Je m'engage à **respecter la mission et les compétences des agents municipaux** œuvrant aux côtés des élus municipaux.

ARTICLE 10 - Je m'engage à faire preuve de la plus grande **discretion sur toutes les informations que je pourrai recueillir** dans le cadre de mes fonctions électorales.